

ANNEXE III – EPREUVES CERTIFICATIVES

Epreuve 1 :

L'épreuve 1 consiste en une mise en situation d'encadrement d'un public, suivie d'un entretien de 30 minutes au plus. Elle permet de valider les unités de compétences 1, 5 et 6.

Le candidat conduit une randonnée à cheval d'une durée d'une heure trente à deux heures, pour un groupe de 3 à 4 cavaliers, comprenant :

- la vérification du matériel ;
- la vérification du niveau des participants et l'attribution de la cavalerie ;
- le briefing ;
- la mise à cheval ;
- l'accompagnement, l'animation et la gestion de la randonnée en sécurité ;
- l'organisation d'une halte, au moins.

Le candidat est informé, dans un délai déterminé par le jury lui permettant d'effectuer une reconnaissance :

- du point de départ de l'épreuve ;
- de la cavalerie à disposition ;
- du ou des itinéraires possibles.

Le candidat choisit librement son itinéraire.

Epreuve 2 :

L'épreuve 2 permet de valider les unités de compétences 2 et 3. Elle consiste en la production d'un dossier qui porte sur une randonnée à cheval d'une durée d'au moins 3 heures, organisée et réalisée par le candidat en tant que guide, pour un public de 2 cavaliers au moins :

- dans les 2 ans précédant l'épreuve, dans le cadre d'un examen ;
- en structure, dans le cadre de l'alternance, lorsque le diplôme est préparé par la voie d'une formation.

Epreuve 3 : épreuve technique de certification de l'unité de compétences 4

L'épreuve 3 consiste en :

- 1) une vérification des connaissances liées à l'activité et à l'exercice professionnel, soit :
 - par une épreuve écrite, sous forme de questionnaire à choix multiples, d'une durée de quarante-cinq minutes au plus ;
 - par un entretien avec un jury d'une durée de 30 minutes au plus.
- 2) une vérification, à l'oral, des connaissances du candidat en matière d'éducation et de dressage d'un cheval.

Le candidat tire au sort trois questions relatives à l'éducation et au dressage d'un cheval.
Il dispose d'un temps de préparation de 15 minutes, avant de répondre à ces questions devant un jury.
Pour chaque question, le candidat expose sa réponse pendant 5 minutes au plus, puis répond aux questions du jury pendant 5 minutes au plus.
- 3) la réalisation de trois parcours de maîtrise d'allure en terrain varié, suivie d'un entretien, de 10 minutes au plus, permettant au candidat d'expliquer sa démonstration d'un point de vue technique.

Durée de l'épreuve : environ 10 à 15 minutes.

Déroulement : Le candidat se présente en tenue adaptée (bombe, pantalon long et chaussures fermées) pour effectuer les parcours, avec un cheval harnaché et détendu.

Parcours 1 : avec cheval en main

Le jury détermine l'ordre des exercices.

A l'arrêt :

- Arrêt avec immobilité
- Prise d'un antérieur puis d'un postérieur

Au pas :

- Recul droit de quelques foulées dans un couloir
- Franchissement de croisillons de troncs
- Franchissement d'une embûche (bâche, eau, fossé, ...)

Au trot :

- Plan ascendant ou descendant de 30° environ
- Franchissement de branches basses

Parcours 2 : à cheval

Le jury détermine l'ordre des exercices, ainsi que l'ordre des allures lors du parcours.

A l'arrêt :

- Montoir à droite dans un carré de 2,5 mètres x 2,5 mètres
- Rotation de 360° dans un carré 2,5 mètres x 2,5 mètres
- Arrêt avec immobilité

Au pas :

- Circulation dans un labyrinthe
- Ouverture et fermeture d'une porte, type passage à niveau ou corde
- Recul de 2 mètres dans un couloir de 4 mètres de long x 1 mètre de large

Au trot :

- Arrêt : prendre un manteau et le mettre, puis trot de plusieurs foulées, arrêt pour enlever le manteau et le poser
- Slalom à une main autour de 5 piquets disposés à 6 mètres d'intervalle
- Trot en équilibre sur un plan ascendant ou descendant de 30° environ
- Franchissement d'un obstacle de 60 centimètres maximum
- Cercle de 20m au trot enlevé sur le bon diagonal, rênes longues

Au galop

- Départ au galop sur le pied indiqué en ligne droite du pas
- Transition dans l'allure sur 150 mètres environ : petit galop à galop allongé à petit galop
- Enchaînement, en maintenant l'allure, de deux obstacles de 60 à 80 centimètres chacun
- Franchissement d'un contre-bas ou d'un contre-haut de 60 centimètres au plus
- Bordure maraîchère de 80 à 90 centimètres de large
- Passage sous branches basses

Parcours 3 : à cheval avec un cheval de main

Le jury détermine l'ordre des exercices.

Au pas :

- Slalom autour de 5 piquets disposés à 6 mètres d'intervalle
- Passage dans un champs de bûches, de branchages ou de pierres

Au trot :

- Trot sur une distance de 100 mètres environ et passage progressif au pas
- Plan ascendant ou descendant de 30° environ

Dans le cadre d'une formation, en cas de non validation d'un parcours, le candidat garde le bénéfice du ou des parcours validés, le cas échéant, lors de l'évaluation de rattrapage.

Critères d'évaluation du jury	P1 : cheval en main	P2 : à cheval	P3 : à cheval avec cheval de main
Qualité de réalisation du parcours et des exercices	X	X	X
Maîtrise des allures (pas, trot, galop)	X	X	X
Précision des gestes	X	X	X
Respect de la sécurité	X	X	X
Maîtrise du comportement du cheval	X	X	X
Comportement bienveillant du cavalier envers son cheval	X	X	X
Maîtrise du cheval de main	-	-	X
Respect du comportement des deux chevaux	-	-	X
Pénalités particulières : parcours non validé dans les cas suivants			
Attitude dangereuse	X	X	X
Non-respect de la sécurité	X	X	X
Lâché du cheval en main	X	-	-
2 chutes	-	X	-
Lâché du cheval de main	-	-	X